



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES

En vertu de l'article 955 du *Code municipal*, le maire fait rapport de la situation financière de la municipalité. Il traite des derniers états financiers, du rapport du vérificateur, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers du présent exercice, des orientations du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

De plus, il dépose une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et une liste de tous les contrats de plus de 2 000 \$, avec un même contractant, si la dépense totale dépasse 25 000\$.

Derniers états financiers

Au 31 décembre 2008, l'état de la situation financière se résume comme suit : les actifs financiers sont de 394 949 \$, les actifs non financiers composés des immobilisations corporelles, des propriétés destinées à la revente, des stocks de fourniture et autres actifs non financiers de 708 980 \$, pour un total de 1 103 929 \$. Les passifs de 217 086 \$ sont composés de comptes créditeurs et frais courus, des revenus reportés, de la dette à long terme. L'avoir des contribuables est composé des surplus (déficit) accumulé de 216 760 \$, de l'investissement net dans les éléments d'actif à long terme de 670 083 \$, pour un total de 1 103 929 \$.

L'état des activités financières de fonctionnement et d'investissement indique des revenus de l'ordre de 647 360 \$, des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations de 600 540 \$, un remboursement de la dette à long terme de 1 490 \$, un solde redressé au début de l'exercice de 171 430 \$, pour un solde des fonds à la fin de l'exercice de 216 760 \$.

Rapport du vérificateur

La firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Gélinas & Lanouette mentionne que ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes au 31 décembre 2008, ainsi que le résultat de ses opérations et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec.

Dernier programme triennal en immobilisations

En 2008, la Municipalité a effectué les dépenses d'investissement à des fins fiscales de l'ordre de 117 399 \$ composées des travaux visant la mise aux normes des équipements de l'eau potable 89 932.50 \$, des études préliminaires d'assainissement des eaux de 27 784.84 \$, de l'achat d'un détecteur de chaleur et luminaires d'urgence, d'un réfrigérateur à boisson pour la salle communautaire de 5 700 et d'ameublement de bureau 981.65 \$.

En 2009, 2010 et 2011 ce programme était basé sur des obligations environnementales en assainissement des eaux, de la réalisation des travaux de modification des équipements de production de l'eau potable, de travaux d'aménagement édifice municipal, d'aménagement de la patinoire d'équipement de bureau et de lampes de rues totalisant 1 392 501 \$.

Indications préliminaires quant aux états financiers du présent exercice

Nous avons adopté un budget équilibré de 680 825 \$ pour l'année en cours. Des revenus supplémentaires augmentent le budget original, comme suit :

- Subvention discrétionnaire voirie 33 095 \$

À ce jour, les dépenses d'investissement se traduisent par l'acquisition d'équipement de bureau, la poursuite des travaux pour la mise aux normes des équipements de l'eau potable, l'étude pour l'assainissement des eaux, le plan d'intervention en matière d'aqueduc et d'égout et l'aménagement paysager de l'édifice municipal, le pavage du fond de la patinoire, l'aménagement d'un terrain de soccer, le rechargement en gravier de la route du Domaine et d'une partie du rang St-Joseph E., le rechargement en gravier du rang St-James et la réfection du pavage dans le rang Saint-Joseph O.

Enfin, nous prévoyons terminer l'année 2009 avec un excédent des revenus sur les dépenses pour les dépenses de fonctionnement. Quant aux dépenses d'investissement à des fins fiscales, il y aura un déficit jusqu'au financement permanent et aux revenus de transfert des gouvernements provincial et fédéral.

Salaires des élus

En 2008, le maire a reçu une rémunération de 3657.60 \$ dont le 1/3 est une allocation non imposable. De plus, la M.R.C. des Chenaux lui a versé un montant imposable de 3 075 \$. Les conseillers ont reçu un montant de 1 219.20 \$, dont le 1/3 est une allocation non imposable.

Liste des contrats de 25 000 \$ et plus conclus entre la municipalité et les entrepreneurs entre le 1 novembre 2008 et le 1 novembre 2009

- Transport R. Brouillette inc. 291 784.13 \$ (déneigement pour 5 ans)
- R.V. Asphalte inc. 24 950.00 (pavage fond de la patinoire)
- Pagé construction inc. 82 280.00 (surfaçage St-Joseph O.)
- Construction Yvan Boisvert 25 119.00 (réfection pavage Route Thibeault)
- Samson & frères inc. 121 115.75 \$ (forage 4 puits d'eau potable)
- Groupe Qualitas inc. 51 471.01 \$ (Études géotechniques assainissement)

Liste de l'ensemble des contrats dont le total est supérieur à 25 000 \$ émis entre le 1 novembre 2008 et le 1 novembre 2009

- Laforest Nova Aqua inc. 54 739.95 \$ \$ (Hydrogéologie eau potable)

Orientations générales du prochain budget

- Les routes continueront d'être améliorées avec les crédits disponibles.
- La Municipalité de Saint-Maurice a fait l'acquisition d'un camion incendie. La Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes devra participer au prorata de la richesse foncière uniformisée au paiement de ce dernier pour une période de 25 ans. Le schéma d'aménagement en matière d'incendie amène des obligations financières supplémentaires aux municipalités qui gèrent des équipements d'incendie. Notre municipalité doit payer sa juste part dans les dépenses d'investissement et d'entretien pour la protection incendie.
- La municipalité continuera à ajuster le mode de taxation des dépenses d'opération d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable selon le principe des utilisateurs-payeurs pour inciter les gens à mieux consommer.

7. Orientations programme triennal en immobilisations

La loi oblige les municipalités à prévoir pour les trois prochaines années les dépenses en immobilisations. Voici quelques orientations :

- Le ministère des Affaires municipales et des Régions a confirmé une aide financière de 847 846 \$, représentant 90% du coût des travaux, permettant la construction des équipements d'assainissement des eaux. Les études sont en cours et les travaux devraient se réaliser en 2010.
- Les travaux de recherche en eau potable sont terminés. Le conseil a mandaté Dessau inc. a préparer les documents dans le but de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM pour la mise aux normes des équipements d'eau potable, soit la mise en opération des deux nouveaux puits.
- Le conseil souhaite se diriger vers un monde sans papiers. Les équipements seront acquis au cours des prochaines années pour informer les citoyens électroniquement des décisions prises lors des séances du conseil.

En conclusion, beaucoup de travail en vue pour mettre à terme les dossiers de nature environnementale dont l'eau potable et l'assainissement des eaux. La facturation reliée aux travaux de mise aux normes des équipements de production de l'eau potable et de l'assainissement des eaux ne sera pas inscrite sur le compte de taxes 2010. Par ailleurs, le conseil fera son possible de minimiser l'augmentation du compte de taxes.

Jean-Claude Milot, maire
9 novembre 2009.